



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 15 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 Décembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres : En exercice : 13 ; Présents : 10 ; Votants : 13 ; Quorum : 7

Date de convocation : 08 Décembre 2025

Présents : Mrs BON Pierre – DELHOUME Philippe - GARDAIS Olivier – GOUINEAUD Frédéric – LESSEUR Thierry - MIMOL Jean -Claude - ROUX Stéphane et Mmes AUTANT Sophie – de KERROS Isabelle - MESLAND Christine

Excusés : M. DUMAND François donne pouvoir à Mme MESLAND Christine
Mme LUCAS Annick donne pouvoir à Mme AUTANT Sophie
Mme RÉMY Véronique donne pouvoir à M. LESSEUR Thierry

Absent : M. GOUIGNEAUD Frédéric est arrivé à 18h45, il n'a pas pris part à la 1^{ère} délibération.

Secrétaire de séance : M. LESSEUR Thierry

1ère partie : Intervention de Mme BLEYNIE Françoise, membre du CODEV

Le CODEV, LA GENÈSE ?

En 1999, la loi Voynet inscrit au code général des Collectivités Territoriales la création dans les intercommunalités de plus de 50.000 habitants d'un Conseil de Développement sur son territoire.

Le CODEV, CONTEXTE GÉNÉRAL ?

La défiance grandissante nous rappelle combien il est nécessaire de créer des espaces de débat sur les politiques publiques, notamment à l'échelle intercommunale, souvent perçue comme éloignée des citoyens.

Le CODEV de l'agglomération Saintes Grandes Rives est composé :

- De femmes et d'hommes résidant sur le territoire de la CDA (32 personnes à octobre 2025)
- Bénévoles, apolitiques, aconfessionnels, mais pas sans opinion !

Un CODEV RÉPOND A UNE SAISINE.....et qu'est-ce qu'une SAISINE ?

C'est la volonté d'une collectivité territoriale de saisir un groupe de citoyens (CODEV) sur une question intéressant la vie de son territoire.

Le CODEV peut être amené à proposer son propre sujet de saisine, l'auto-saisine.

UN CODEV, C'EST QUOI ?

- Un relai de la parole citoyenne,
- Un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée,
- Un lieu de réflexion,
- Un laboratoire d'idées, une force de propositions qui alimentent et enrichissent les projets du territoire,
- Un outil d'investigation et d'écoute pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes,

LES CONTRIBUTIONS DU CODEV DE SAINTES GRANDES RIVES

- La Flow Vélo,
- Les mobilités,
- L'étude de nouvelles déchetteries,
- Les alliances des territoires urbains et ruraux,
- Les énergies renouvelables,
- Les déserts médicaux,
- L'adaptation de la ville au changement climatique.

EN COURS 2025 :

- La jeunesse
- Quel territoire rêvé dans dix ans pour les jeunes de 16 à 25 ans
- L'éducation, dix ans après la prise de compétence Éducation par l'agglomération de Saintes, quelle plus-value, quel ressenti, quelles évolutions... Pour les usagers, les communes, les parents, les enfants ? À partir de ces constats, quels leviers pour renforcer l'efficience de cette compétence sur notre territoire.

LE CODEV, CE QU'IL FAUT EN RETENIR

- Le CODEV se soucie de l'intérêt général pour un meilleur vivre ensemble,
- Le CODEV permet le lien entre la société civile et l'action publique,
- Le CODEV, c'est la parole des territoires entre l'expression citoyenne et les acteurs locaux ; un outil de dialogue et un moyen de rencontre avec les élus et le monde associatif.

QUORUM : Monsieur le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance 03 Novembre 2025 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire ouvre la séance et rappelle **l'ORDRE DU JOUR** :

- 1. Délibération PSC volet santé**
- 2. Clôture budget lotissement « La Faurie »**
- 3. Présentation Virement de crédit n°2 et n°3 dans le cadre de la fongibilité**
- 4. Modification des statuts du SDEER (Autorité locale compétente du PCRS)**
- 5. Prêt toitures bâtiments communaux**
- 6. Travaux rénovation bibliothèque en lien avec la création d'un café – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**
- 7. Audit informatique par M. GARDAIS Olivier – Propositions maquette journal**
- 8. Point sur l'enquête coupure d'électriques (M. GARDAIS Olivier)**
- 9. Informations et Questions diverses**

1) Délibération PSC volet santé

Le Maire, rappelle aux membres du conseil que par délibération du 10 Mars 2025, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1er janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation en santé souscrite par le CDG17.

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 12 Décembre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1er janvier 2026 ;
- D'accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ;
- De fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit : il est proposé un montant de 50 euros par agent et par mois ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires.

2) Clôture budget lotissement La Faurie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 11/04/2019-03 en date du 11 Avril 2019 portant création du budget annexe « Lotissement la Faurie » ;

Considérant que l'ensemble des lots ont été vendus et que les travaux d'aménagement de ce lotissement sont désormais achevés ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la voie du lotissement dans l'actif du budget de la commune et de classer la voirie du lotissement dénommée « Chemin de la Santonine » pour 70 ml. Le transfert se fera à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider l'intégration de l'actif du lotissement « La Faurie » au budget principal de la Commune, ainsi constitué et dont le détail est le suivant :

2151 – Voirie	20 420,00 €
2152 – Installation de voirie	1 275,00 €

Ces transferts donneront lieu aux écritures comptables suivantes :

- Au budget principal, en section d'investissement

D 2151 (041) Voirie	20 420,00 €
D 2152 (041) Installation de voirie	1 275,00 €
R 1328 (041) Autres	21 695,00 €

- Au budget annexe du lotissement « La Faurie »

Les dépenses de voirie effectuées seront sorties des stocks par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

D 71355 (042) Variation des stocks de terrains aménagés	21 695,00 €
R 3555 (040) Terrains aménagés	21 695,00 €

Par la suite, M. le Maire propose la clôture de ce budget annexe au 31/12/2025 du fait de l'achèvement de l'opération de lotissement.

Pour cela, il est nécessaire de rembourser les avances reçues de la part du budget communal. Les écritures suivantes doivent être passées au budget annexe lotissement « la Faurie »

Art. 168748 Autres communes	15 365,00 €
Art. 16878 Autres organismes et particuliers	7 284,00 €

L'excédent de cette opération d'un montant de 70 633,76 € sera transféré au budget principal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De clôturer le budget annexe lotissement « la Faurie » au 31 décembre 2025 ;
- D'autoriser le transfert du résultat de clôture (ligne 002) du budget annexe lotissement « la Faurie » vers le budget de la commune au 1er janvier 2026 ;
- D'autoriser le comptable de la commune à procéder aux écritures correspondantes ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment d'informer les services fiscaux de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

➤ Décision modificative n° 2025/01 – Budget lotissement « La Faurie »

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les crédits ouverts au budget 2025 de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Variation	Article	Variation
011 – 605 Achat de matériel, équipements et travaux	-5 305,00 €		
65822 Reversement de l'excédent au budget annexe	+70 633,76 €		
71355 (042) Variation des stocks de terrains aménagés	-70 633,76 €	71355 (042) Variation des stocks de terrains aménagés	-5 305,00 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article	Variation	Article	Variation
168748 Autres commune	+15 365,00 €		
16878 Autres organismes et particuliers	+ 7 284,00 €		
3555 (040) Terrains aménagés	-5 305,00 €	3555(040) Terrains aménagés	-70 633,76 €

➤ Décision modificative n° 2025/05 – Budget commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les crédits ouverts au budget commune 2025 de la façon suivante :

Désignation	Montant
D 2151 (041) Voirie	20 420,00 €
D 2152 (041) Installation de voirie	1 275,00 €
R 1328 (041) Autres	21 695,00 €

3) Présentation Virement de crédit n°2 et n°3 dans le cadre de la fongibilité

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, Monsieur le Maire a procédé au virement de crédit n°2 comme présenté :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
60631 (011) : Fournitures d'entretien	- 2000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	- 420,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	-2000,00		
613 (011) : Locations	360,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	1000,00		
615231 (011) : Voiries	2400,00		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires et h	210,00		
623 (011) : Publicité, publications, relations pu	150,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	300,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, Monsieur le Maire a procédé au virement de crédit n°3 comme présenté :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	- 500,00		
61551 (011) : Matériel roulant	- 825,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	-1 000,00		
623 (011) : Publicité, publications, relations pu	100,00		
633 (012) : Impôts, taxes&vers.assi.sur résumé	400,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-2 800,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et de p	4 625,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

4) Modification des statuts du SDEER (Autorité locale compétente du PCRS)

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :
- « Le Syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par

- Donne un avis favorable ou non au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 24 novembre 2025.

5) Prêt toitures bâtiments communaux

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un montant de 108 000,00 € (cent huit milles euros), destinés à financer les travaux de toitures sur les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, DÉCIDE que :

- M. le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un montant d'un montant de 108 000,00 € (cent huit milles euros) et dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités en 20 années au taux fixe de 4,470 %.
Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 200,00 €.
- La Commune de PESSINES s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.
- Les fonds seront versés à l'emprunteur par virement au SGC de Saint Jean d'Angély.
- M. le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

6) Travaux rénovation bibliothèque en lien avec la création d'un café – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Montant total des travaux HT : 27 219,15 €

Afin de mettre en œuvre les travaux de rénovation de la bibliothèque en lien avec la création d'un café, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

COUT TOTAL DE L'OPERATION	Coût HT	Coût TTC
Lot 1 Démolition/gros œuvre/VRD	2 820,50 €	3 384,60 €
Lot 2 Couverture/étanchéité/Zinguerie	6 864,75 €	8 237,70 €
Lot 3 Menuiseries extérieures	4 285,00 €	5 142,00 €
Lot 4 Menuiseries intérieures bois	1 408,00 €	1 689,60 €
Lot 5 Cloisons/doublage/isolation	5 822,18 €	5 822,18 €
Lot 6 Electricité	2 395,00 €	2 874,00 €
Lot 7B Chauffage	3 623,72 €	4 348,46 €
Total	27 219,15 €	32 662,98 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
FINANCEURS	SOLLICITÉ	ACQUIS	TAUX	MONTANT HT
État (DETR)		X	20 %	5 443,83 €
Fonds Européens				
Conseil Départemental	X		25%	6 804,79 €
Conseil Régional				
Intercommunalité (Fonds de concours)				
Fonds Vert		X	21%	1 983,64 €
Sous-total				14 232,26 €
Autofinancement (≥ à 20 €)				12 986,89 €
Coût HT				27 219 ,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
2. APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
3. S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
4. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération, et notamment le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

7) Audit informatique par M. GARDAIS Olivier – Propositions maquette journal

Monsieur GARDAIS Olivier énumère son audit sur l'informatique de la Mairie.

I. Etude des besoins

a. Hardware

- Avoir l'architecture informatique en document papier.
- Pas de besoin matériel supplémentaire si ce n'est de « nettoyer » le PC visiteur
 1. Suppression des virus
 2. Reformatage du disque.
 3. Suppression de l'accès au NAS
- Pouvoir accéder au scanner à partir des 4 PCs + PC du maire (pour sauvegarder le fichier scanné automatiquement sur disque dur sans passer par une clé USB).
- Connection et mise en place de la douchette de la bibliothèque
- A terme prévoir une petite baie informatique sécurisée avec clé (armoire de brassage) pour NAS et les 2 Box de connexion. Non prioritaire.

b. Software

- En tant que Client, obligation d'avoir les codes d'accès pour antivirus KASPERSKY (code administrateur et mot de passe)
- Avoir les accès (utilisateur/mot de passe) au groupe FACEBOOK « Mairie de Pessines » afin de faire vivre ce groupe par le secrétariat
- Demander à SOLURIS s'il existe une solution serveur avec gestion des accès par utilisateur pour permettre la consultation de certains documents ou états en évitant les échanges mail. (Exemple : Budget...)

c. Besoins de la mairie / Propositions

- Globalement, traiter immédiatement les points Hard et Soft de l'étude des besoins par BDI Informatique.
- **Flyers**
Tous les flyers se feront indifféremment sous WORD ou POWERPOINT par le secrétariat.
Prévoir potentiellement une petite formation Powerpoint (Voir avec CDA ou AMF17). A voir mais pas forcément nécessaire.
- **Journal**
Le journal pourra être piloté en interne sous Powerpoint (A voir pour créer une maquette). Pour action OG
- **Facebook, Panneau Pocket**
Piloté en interne

- **Site internet**

Créer un site pour la commune en repartant avec SOLURIS ou réseau des communes (AMF).

Demander un devis à ces 2 sociétés de service

A définir les options souhaitées sur ce nouveau site à partir du site existant et des sites proposés par des communes de l'agglomération de tailles équivalents à Pessines (Varzay, Rouffiac ...). Prendre dès à présent contact avec ces 2 sociétés.

- **Maintenance informatique**

Prévoir un contrat de maintenance annuelle pour :

1. Check up annuelle du matériel
2. Mise à jour éventuelle de logiciel
3. Support téléphonique si besoin
4. Evolution ponctuelle de l'architecture

Appel d'offre à faire.

A la suite de cette analyse, un devis a été demandé à Soluris et aux réseaux des communes pour le site internet.

Soluris a envoyé son devis, pour le réseau des Communes le rendez-vous a été pris pour le mardi 23 décembre 2025.

On en reparlera lors d'un prochain conseil avec tous les éléments.

Ensuite, il a présenté aux conseillers des maquettes de journaux qui pourraient être utiliser. Les conseillers ont choisi la nouvelle maquette, il va finir de travailler dessus pour préparer au mieux le prochain journal.

8) Point sur l'enquête coupures d'électriques (M. GARDAIS Olivier)

Monsieur GARDAIS Olivier a fait un résumé après son enquête sur les coupures électriques.

Constat :

1- 25 foyers représentant 43 personnes ont répondu à ce questionnaire (environ 5%).

2- On peut considérer les autres comme non impactés ou très peu impactés par les coupures électriques (Type de fréquence 1) soit une très forte majorité de la population.

3- 13 foyers (Soit 26 personnes) sont impactés par des coupures électriques plusieurs fois par mois (environ 3,5%).

4- 3 foyers (Soit 9 personnes) sont impactés par des coupures électriques plusieurs fois par semaine (environ 1%).

Une zone "Route de Saintes », une autre "Rue Saint-Gilles » concentrent 3 foyers, une zone "Rue de la Guindonnerie" concerne 2 foyers, les autres étant un peu isolés.

==> Bref le panel de réponses n'est pas assez représentatif pour en dégager une tendance ou une zone à surveiller.

Il propose d'en informer notre référente Energies pour lui transmettre le résultat de l'enquête et voir avec elle la suite possible à donner.

9) Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe les Conseillers :

a) Les vœux du Maire seront cette année le vendredi 16 Janvier 2026 à 19h00, la cérémonie sera restreinte à cause des travaux cela va être compliqué d'inviter les personnes habituelles. Seront invités le personnel et leur époux(se) ainsi que les membres du conseil municipal.

b) Une convention va être faite avec EPTB Charente pour l'installation d'un piézomètre. Il sera installé sur le parking à l'entrée du village.

c) Les vœux du Maire à Saintes se feront le vendredi 16 janvier 2026 à 19h00 au hall Mendès France.

d) Madame MESLAND Christine s'est rendue à la réunion de la CERD. Ils vont mettre en place des bacs jaunes et supprimer les sacs jaunes fin 2026.

Il est envisagé de diminuer le nombre de ripeurs par camion, passant de deux à un, pour des raisons de sécurité le projet va être étudié.

e) Un point sur l'ombrière, Mme MESLAND Christine informe que le projet est viable, la société à demander de leur fournir une étude de sol.

f) Monsieur LESSEUR Thierry fait un point sur la réunion finances de la CDA. Toutes les communes qui n'ont pas sollicité le fond de concours en ont fait la demande.

g) Nous informons le conseil que cette année, comme l'an dernier, sera installée une collecte de sapin de Noël. Elle se fera à partir du lundi 29 décembre 2025 sur le grand parking à l'entrée du village.

La séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,



Thierry LESSEUR



Le Maire,



Philippe DELHOUME